
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Kelpie australien

Taille: Moyenne.

Couleur de la robe: Noir; bleu fumée; rouge, de chocolat à rouge clair; fauve, de couleur foncée à claire; feu, de foncé à crème; toutes les couleurs avec ou sans marques feu.

Marques de couleur: Blanc permis sur la poitrine.

Texture et longueur du poil: Poil court avec sous poil.

Corps: Légèrement plus long que haut avec une poitrine profonde.

Forme et attache des oreilles: Dressées, bien écartées sur le crâne et inclinées vers l'extérieur.

Forme et port de la queue: Pendante avec une très légère courbe, garnie d'une brosse.

Caractéristique unique: Énergie presque inépuisable.

Pieds: Ronds, forts, pourvus de coussinets épais.
